

MARRAY

Parc agrivoltaïque : le projet est abandonné

🕒 2 min • Lucile AGERON



Le projet agrivoltaïque sur les communes des Hermites et de Marray (notre photo), en direction de Chemillé-sur-Dême est abandonné.

L'abandon du projet agrivoltaïque sur les communes de Marray et des Hermites a été annoncé vendredi 10 juillet. Les études techniques préalables ont révélé un faisceau important de contraintes.

Ce projet était mené par six agriculteurs du secteur, installés entre Marray, Les Hermites et Chemillé-sur-Dême. Il avait pour but d'installer des panneaux solaires dans leurs parcelles tout en continuant la culture des terres agricoles ou en y installant du pâturage. L'objectif était, pour les producteurs, d'assurer une activité économique rentable pour leurs exploitations soumises à une économie globale difficile.

« C'est une déception importante, bien sûr, mais la décision a été prise avec les agriculteurs », commente Nicolas Khorsi-Daroussat, responsable concertation et relations territoriales chez GLHD.

Depuis janvier, un travail de concertation et d'études a été mené sur les deux communes ciblées par le projet, Marray et Les Hermites. Du porte-à-porte et des réunions ont été organisés par le porteur de projet, pour mieux faire connaître à la population les enjeux de cette étude.

À Marray, une association, Marray Terre de vie, a rapidement vu le jour pour faire entendre ses craintes, qu'elles soient environnementales ou plus ciblées sur l'impact visuel de ces panneaux sur les habitations voisines. Le conseil municipal avait également fait savoir, via une délibération prise le 23 juin, qu'il émettait un avis défavorable.

Pour autant, ce n'est pas cela qui a conduit à abandonner le projet, confie Nicolas Khorsi-Daroussat. **« On l'a appris via la presse et, de toute façon, la décision était déjà prise. »** En effet, les études techniques préalables ont

révélé un faisceau de contraintes ne permettant plus de réunir les conditions nécessaires à la poursuite du projet.

Cet abandon est **« l'aboutissement d'un effet domino entre contraintes agricoles, techniques, environnementales, paysagères et, par conséquent, de raccordement et de viabilité »**.

Aux Hermites, les panneaux fixes **« engendraient une perte trop importante de la surface agricole. Et il n'était pas possible non plus, compte tenu de la géographie du terrain, de changer l'orientation des panneaux »**.

À Marray, **« le projet agricole était cohérent. Mais les contraintes de terrain, les chemins communaux, les enjeux de défense incendie, la proximité de secteurs sensibles et les réductions nécessaires faisaient perdre de la surface, donc de la puissance, jusqu'à fragiliser l'équilibre du raccordement »**.

Pour toutes ces raisons, le projet est donc abandonné. **« On va continuer à accompagner les agriculteurs pour qu'ils puissent bénéficier du résultat des études que nous avons menées, pour les aider à tester de nouvelles pratiques, de nouvelles cultures. Il faudra voir s'ils peuvent sauter le pas, sans ce filet de sécurité financier apporté par les panneaux solaires. »**